

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Séguin

<https://www.cadre21.org/membres/f9e9835c21f43de6854ac983>

Date d'obtention : 2023-10-20 15:25:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

En aucun temps, je ne dois regarder dans le téléphone du jeune. La méthode d'intervention peut me guider pour mieux intervenir ? Je dois prendre le temps de bien évaluer la situation pour savoir si c'est à moi d'intervenir ou au service policier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai maintenant mieux outillé pour intervenir au besoin. Je vais éviter en voulant "bien faire " de me mettre dans une position délicate.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire attention de prendre le temps de sortir une feuille de questionnaire pour poser les bonnes questions. Il vaut mieux se référer aux questions déjà inscrites plutôt que d'essayer de trouver moi-même les questions à poser car je pourrais nuire aux démarches policières (si on se rend à cette étape).